

Reporting extra-financier trimestriel au 30 juin 2021

Principe d'investissement ISR

Palatine Asset Management s'appuie :

- ↳ sur les analyses extra-financières d'Ethifiance pour les petites et moyennes entreprises françaises
- ↳ mais également sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR

Les émetteurs font l'objet d'une notation extra-financière sur la base de 4 thèmes (Gouvernance, Social, Environnement, Parties Prenantes externes (clients et fournisseurs) pour lesquels sont définis plus de 140 critères d'analyse.

Plus de 90 de ces critères, les plus pertinents et significatifs au regard des risques et opportunités à mesurer, sont notés et entrent, de manière « équipondérée », dans la note globale ESG de l'entreprise.

Le résultat final de la notation sur 100 est ensuite basé sur 20.

Les liquidités non investies n'entrent pas en compte dans le calcul.

La note globale du portefeuille sur 20 est obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids des titres détenus dans l'actif net hors trésorerie.

L'impact carbone est calculé à partir des données fournies par Trucost sur 100% des sociétés du portefeuille et sur un périmètre scope 1 + First Tier Indirect.

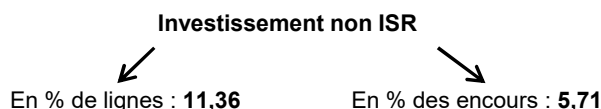
Dans l'univers de 560 titres, 280 valeurs passent le filtre financier et environ 80 actions sont éligibles sur le plan ISR.

Note ISR du portefeuille

Au 30 juin 2021

PALATINE FRANCE MID CAP : 14,56 / 20

CAC MID 60 NR : 13,24 / 20 (périmètre 89,51%)



Historisation des notes

--	--	--	--

Commentaire extra-financier

ACHATS : **NEOEN** : L'engagement de Neoen sur le changement climatique se traduit par son implication à 100% dans des projets de production d'énergie à partir de sources éoliennes et solaires. De plus, la société s'est fixée un objectif d'une capacité de plus de 10 GW d'énergies renouvelables en exploitation ou en construction d'ici la fin du 2025. Ayant des activités dans des pays considérés comme à risque la société a commencé à dispenser aux salariés une formation sur la corruption et à réaliser des audits externes. Neoen a également dévoilé ses engagements en matière d'accès à l'énergie dans les pays en développement.

SPIE : La Société semble avoir mis en place des mesures pour protéger ses employés lors de réorganisations, telles que la mobilité interne, la reconversion et la reprogrammation des temps de travail, et signale qu'aucun licenciement n'a eu lieu en 2019. Des objectifs en termes de réduction des accidents du travail sont fixés et la Société semble déployer de nombreuses mesures pour à la fois gérer la sécurité des employés et réduire le stress au travail. La majorité des employés sont couverts par des systèmes de sécurité et les KPI associés montrent désormais des tendances positives à court terme. Le Conseil d'Administration est doté d'un Comité RSE et de Gouvernance, qui est chargé d'examiner les politiques RSE de la Société, et les questions de RSE semblent être discutées lors des réunions générales du conseil d'administration. Des processus forts dédiés à la gestion des risques RSE semblent être en place, et les objectifs de performance RSE sont pris en compte dans la rémunération variable des dirigeants.

VENTES : **VIRBAC** : La corruption est considérée comme une menace majeure pour les entreprises du secteur en raison de la forte concurrence. Aussi Virbac déploie d'importants efforts pour prévenir les différentes formes de corruption ainsi que l'évaluation des risques, mais la performance est encore limitée en raison de l'absence de mesures significatives. La société semble également impliquer ses employés pour une meilleure compréhension du problème.

Les employés de ce secteur sont confrontés à différentes sources de risques pour leur santé et sécurité, et Virbac semble reconnaître la gravité du problème ainsi que le stress au travail. Même si les indicateurs associés semblent montrer des tendances positives au cours des cinq dernières années, la performance reste toujours limitée.

Concernant les tests sur les animaux, Virbac semble respecter et suivre les principes des 3R, et met en place des mesures pour limiter l'expérimentation animale et protéger la biodiversité. Cependant, la performance est encore faible en raison du manque de mesures significatives et d'indicateurs de performance clés associés.

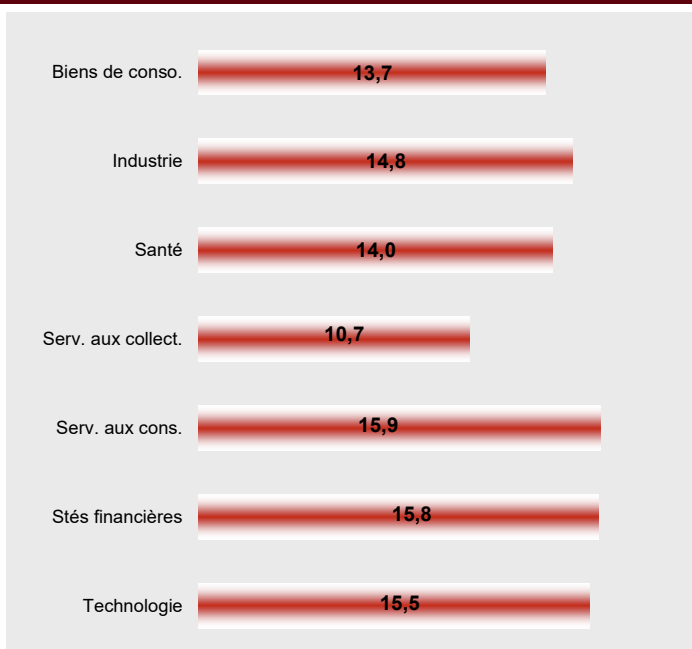
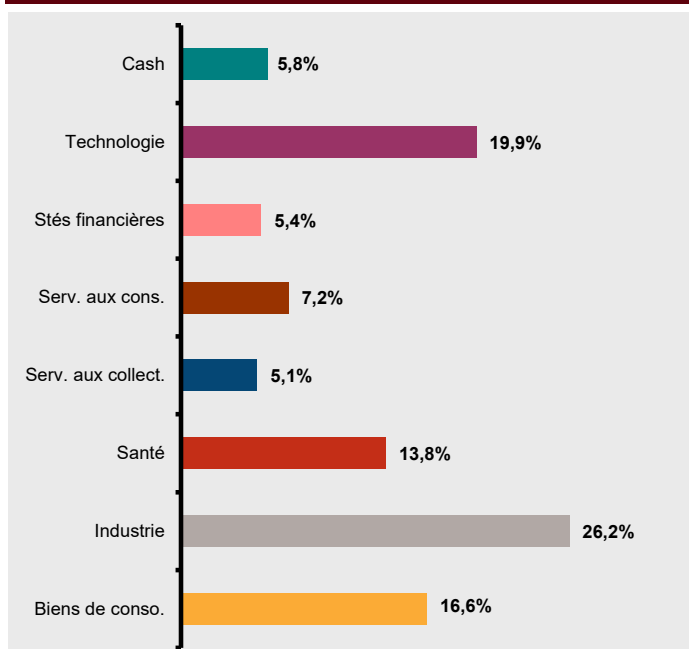
RUBIS : La société est présente dans les pays considérés à risque en terme de corruption selon l'Index de Transparency International. Bien qu'aucun incident de corruption n'ait été signalé, la formation des employés concernés sur la prévention de la corruption et les contrôles internes (audits internes, évaluation des risques liés à la vulnérabilité de la société) ont été mis en œuvre.

Rubis, impliqué dans la distribution de pétrole et autres produits liquides est donc exposé aux risques en matière de sécurité maritime et de marées noires. À cet égard, des mesures étendues (audits de contrôle de la pollution et formation environnementale) ont été mises en place, et la société dispose de sites certifiés ISO 14001. De plus, les activités de la société nécessitent une consommation importante de carburant ayant un impact conséquent sur le changement climatique. À cet égard, Rubis a mis en place des mesures d'efficacité énergétique telles que l'optimisation de ses itinéraires de livraison pour réduire l'empreinte carbone de son trafic de véhicules.

Reporting extra-financier trimestriel au 30 juin 2021

Répartition Sectorielle

Notation moyenne ISR par secteurs



Détail des 5 principales lignes actions du portefeuille avec leurs notes ISR

Actif	Pays	Répartition thématique	Poids dans le portefeuille	Note ISR
LA FRANCAISE DES JEUX FDJ	France	Services aux consommateurs	5,3%	16,4 / 20
SOITEC	France	Technologie	5,0%	16,4 / 20
ALTEN	France	Technologie	4,3%	16,4 / 20
SEB	France	Biens de consommation	3,9%	16,4 / 20
SOPRA GROUP	France	Technologie	3,8%	15,6 / 20

Les indicateurs d'impact

Au 30 juin 2021

		OPC	Benchmark
EMPREINTE CARBONE (A) ⁽¹⁾	CARBON FOOTPRINT (Tonnes CO2e / EUR mn)	278,5*	484,5**
	GREEN POWER GENERATION SHARE (% of GWh from renewables)	100,0*	29,1**
	FOSSIL FUEL UPSTREAM EXPOSURE (% of Portfolio value exposed to upstream fossil fuel activities)	1,3*	5,1**

Les mesures sont obtenues et diffusées dans un but informatif, sans être un objectif de gestion pour les gérants.

Si l'empreinte carbone du fonds est inférieure à celle de son indicateur de référence, une amélioration de la part verte est attendue.

⁽¹⁾ Données TRUCOST

* Périmètre 94,34%

** Périmètre 93,45%

Reporting extra-financier trimestriel au 30 juin 2021

Méthodologie

(A) L'EMPREINTE CARBONE :

L'empreinte carbone d'un portefeuille se mesure via : l'empreinte carbone par million d'euros de chiffre d'affaires détenu (*Carbon Footprint*). C'est un ratio (1 somme divisée par 1 somme) avec comme :

- numérateur : la somme des émissions carbone détenues.

Par émissions carbone détenues, nous entendons la somme des émissions carbone que Palatine s'est vu attribuée en fonction de son taux de détention du capital. Par exemple, si Palatine détient 1% du capital de Royal Dutch Shell alors Palatine se verra attribuée 1% des émissions carbone annuelles de Royal Dutch Shell.

- dénominateur : la somme des chiffres d'affaires détenus en portefeuille (on applique le même principe d'Égalité devant la détention : si Palatine détient 1% de Shell alors Palatine se verra attribuer 1% du chiffre d'affaires de Shell). Il s'agit ici d'une méthode de mesure d'empreinte recommandée par le GHG Protocol. On obtient alors un ratio tonnes d'équivalent CO₂ émises pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires généré au sein du fonds. On a ici un indicateur qui reflète l'empreinte en termes d'activité (le chiffre d'affaires reflétant l'activité d'une entreprise). Il permet de regarder l'empreinte sous l'angle de l'efficacité opérationnelle et en même temps sous l'angle de la contribution en absolue au changement climatique (car le taux de détention du capital est pris en compte).

Pour la contribution à la transition énergétique, on distingue 2 indicateurs :

- Pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (*Green Power Generation Share*)
- Exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz (*Fossil Fuel Upstream Exposure*)

L'idée ici est de compléter la mesure de l'empreinte carbone (qui rassemble tous les secteurs en portefeuille) par des mesures spécifiques aux 3 secteurs clefs de la transition énergétique : Utilities, Energy et Coal Mining (Materials).

Pour calculer le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable, nous analysons chaque entreprise qui produit de l'électricité (+ chaleur/vapeur) et nous en déduisons la part de la production qui vient des énergies renouvelables. Nous classifions comme renouvelables les sources d'énergie suivantes : solaire, éolien, géothermie, hydro, marémotrice. Nous appliquons alors le même principe d'égalité devant la détention : si Palatine détient 1% d'ENGIE alors Palatine se verra attribuer 1% de la production d'électricité renouvelable d'ENGIE. Si l'on effectue la somme de tous ces GWh détenus pour chaque Utilities en portefeuille, on obtient la production d'électricité renouvelable (Gwh).

Si l'on divise la somme de ces GWh renouvelables détenus par la somme des GWh totaux détenus (i.e. en incluant la biomasse, le nucléaire et les énergies fossiles) on obtient le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (encore appelée la part verte). Plus la part verte est élevée, plus le portefeuille contribue à la transition énergétique et écologique.

Pour calculer l'exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz, il s'agit d'identifier le poids du portefeuille qui est exposé (peu importe le degré d'exposition) dans l'extraction de pétrole, gaz et charbon et aux activités de support à l'extraction. A partir du moment où une entreprise dérive 0.001% de son chiffre d'affaires dans les énergies fossiles alors elle sera identifiée comme étant impliquée.

94,34% de couverture pour le fonds PALATINE FRANCE MID CAP et 93,45% de couverture pour le CAC MID 60 NR (Benchmark).

Le périmètre des émissions est : Scope 1 + First Tier Indirect. Le First Indirect correspond à tout le Scope 2 + la partie la plus directe du Scope 3 amont. En d'autres termes, le First tier indirect correspond aux fournisseurs directs y compris les fournisseurs d'électricité (Scope 2), les compagnies aériennes et taxis (voyages d'affaires) etc.

Ce document non contractuel ne présente pas un caractère publicitaire ou promotionnel. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Sources : PAM, VIGEO, TRUCOST.

Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014 - Siège social : 42 rue d'Anjou 75008 PARIS - 950 340 885 RCS PARIS

Une société du groupe BPCE

Site Internet : www.palatine-am.com - e-mail : Reporting@palatine-am.com - Tél : 01-55-27-96-29 ou 01-55-27-94-26 - Fax : 01-55-27-97-00